

Table des matières

Article 1 - Organisation générale.....	1
Article 2 - Système de l'épreuve.....	1
Article 3 - Rencontres et règles de participation.....	2
Article 4 - Équipes multiples.....	2

Article 1 - Organisation générale

Le Comité organise un championnat pour la catégorie Vétérans :

- réservé aux joueurs âgés de 36 ans au moins au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- ouvert aux équipes « mixtes »

Article 2 - Système de l'épreuve

Ce championnat sera composé de X équipes regroupées en X poules disputant des rencontres aller-retour.

Le nombre d'équipes sera communiqué par le Comité par email.

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées avant le début des rencontres « retour ».

Toutes les rencontres « retour » doivent être jouées avant la dernière rencontre « retour », sauf accord préalable écrit de la Commission Sportive compétente.

PLAY-OFFS ET TITRE DE CHAMPION

En cas d'une poule unique :

Pas de play-offs.

Le titre de champion départemental est attribué à l'équipe classée 1^{ère} de la saison régulière.

En cas de plusieurs poules :

Si 2 poules :

Seules les équipes classées 1^{ère}, et 2^{ème}, de chaque poule jouent des play-offs comme suit :

- 1^{ère} demi-finale : 1^{er} poule A contre 2^{ème} poule B.
- 2^{ème} demi-finale : 1^{er} poule B contre 2^{ème} poule A.
- Finale* : Vainqueur de la 1^{ère} demi-finale contre le vainqueur de la 2^{ème} demi-finale.

Si 3 poules ou plus :

Les 4 premières équipes au classement inter-poules (établi suite au ranking, cf. art.29 du règlement sportif du Comité) disputent les play-offs comme suit :

- 1^{ère} demi-finale : le 1^{er} du classement inter-poule contre le 4^{ème} du classement inter-poule.
- 2^{ème} demi-finale : le 2^{ème} du classement inter-poule contre le 3^{ème} du classement inter-poule.
- Finale* : Vainqueur de la 1^{ère} demi-finale contre le vainqueur de la 2^{ème} demi-finale.

**L'équipe la mieux classée au classement inter-poules à l'issue de la saison régulière recevra la finale.*

Le titre de champion départemental est attribué à l'équipe vainqueur de la finale des play-offs.

Article 3 – Rencontres et règles de participation

Horaire officiel	Dimanche : libre: 9h - 17h30 <u>Dérogations possibles</u> : Possibilité de jouer en semaine ou le samedi avec accord du club adverse							
Temps de Jeu	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' Mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
Ballon	Taille 7							
Feuille de Marque	E-Marque obligatoire							
Licence Autorisée	Type de licence	OC	1C 1CAST	2C 2CAST	OCT	OCAST	OCASTC TC	JH OH
	Nombre maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	JH : illimités OH : 1
	<i>*Les licences 1C, 1CAST, 2C, 2CAST, OCT, OCAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de 3. Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement une extension compétition « C ».</i>							
Désignations	Pas de désignations d'arbitres automatique sauf si play-offs Possibilité de désignations sur les matchs en semaine. Pas de désignation d'OTM							

Nombre de joueurs : 5 minimum et 10 maximum

Nombre d'entraîneurs : 1 entraîneur ou 1 entraîneur + 1 entraîneur adjoint

Article 4 – Équipes multiples

Lorsqu'une association sportive présente au moins 2 équipes, l'équipe opérant au plus haut niveau (Régional) est appelée « équipe première », les autres « équipes réserves ».

Liste de joueurs brûlés :

Si une équipe évolue au niveau régional, il faut communiquer avant la 1^{ère} journée de championnat la liste des 5 joueurs qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres de l'équipe première et qui ne

pourront, en aucun cas, jouer dans une équipe participant aux championnats des divisions inférieures. (Art 10 du Règlement sportif du Comité).

La Commission sportive compétente se réserve le droit d'appliquer une pénalité financière et/ou sportive sur le fondement de l'annexe 2 du Règlement sportif en cas d'irrégularité constatée.

Liste de joueurs personnalisés :

Dans ce cas où les 2 équipes évoluent dans le même championnat départemental, une liste de personnalisation devra être transmise à la commission sportive avant la 1ère journée de championnat. Les joueurs désignés dans une équipe personnalisée ne peuvent pas changer d'équipe en cours de saison.

La Commission sportive compétente se réserve le droit d'appliquer une pénalité financière et/ou sportive sur le fondement de l'annexe 2 du Règlement sportif en cas d'irrégularité constatée.